

2.7 Infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST (IAMEST)

Ce protocole ne constitue pas un protocole de soins. Il définit l'orientation à suivre lorsque les critères d'admissibilité établis en angioplastie primaire sont présents chez un patient.

1. IAMEST sans arrêt cardio-respiratoire

Critères d'inclusion :

- ECG 12 D avec mention : ***IDM ss-de seg ST***
ET
- Transport < 60 minutes pour : Hôpital du Sacré-Cœur ou Cité-de-la-Santé

Critères d'exclusion :

- Assistance ventilatoire ou respiratoire
- TA systolique < 80 mmHg
- FC < 50 ou >120/min.

2. IAMEST avec arrêt cardio-respiratoire d'origine cardiaque (post défib) et réanimé

Critères d'inclusion :

- ECG 12 D avec mention : ***IDM ss-de seg ST***
ET
- Transport < 30 minutes pour : Hôpital du Sacré-Cœur ou Cité-de-la-Santé

Critères d'exclusion :

- TA systolique < 80 mmHg
- FC < 50 ou >120/min.

Si aucune exclusion : Transport urgent vers le centre d'angioplastie primaire désigné.

Si un ou plusieurs critères d'exclusion présents : Transport urgent vers le centre hospitalier désigné et/ou plus près.

REMARQUES :

Interprétation informatique 12D

- L'interprétation 12D positif ***IDM ss-de seg ST*** ne doit pas être accompagnée des message "Probable, probablement, peut-être aigu "

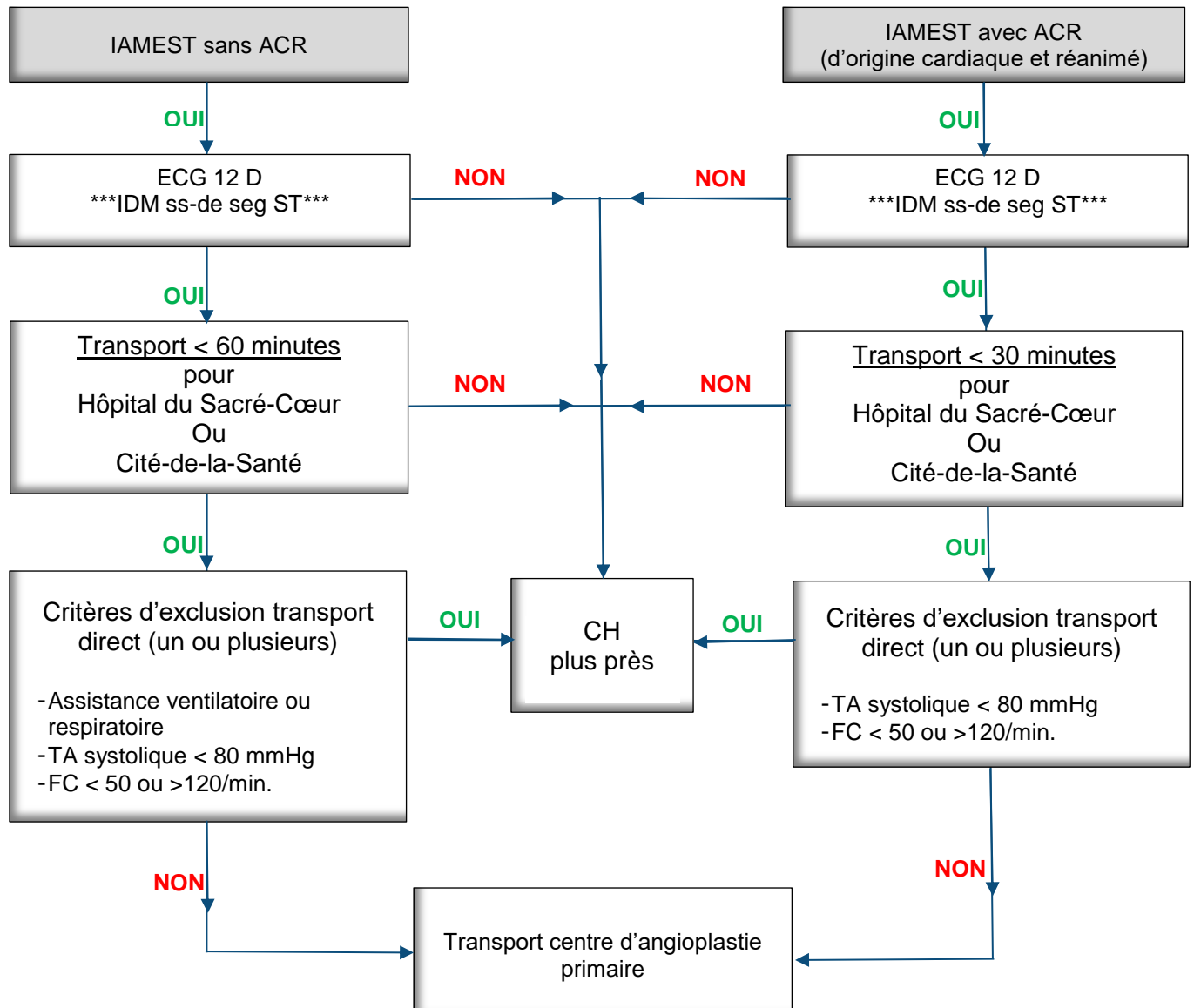
Établissements receveurs

- Patients connus à la Cité-de-la-Santé doivent y être dirigés;
- Patients de Lorraine, Bois-des-Filion et Ste-Anne-des-Plaines doivent être dirigés vers la Cité-de-la-Santé (centre le plus près);
- Autres patients doivent être dirigés vers l'Hôpital du Sacré-Cœur.

ACR réanimé

- Doit être considéré à tout moment de l'intervention lors de l'obtention d'un pouls suite à une défibrillation
 - Lorsqu'un 12D positif ***IDM ss-de seg ST*** est obtenu avant l'ACR, il n'est pas tenu d'en faire un second après la réanimation.
 - Tous les patients doivent être inclus indépendamment de leur niveau de conscience après la réanimation (A,V,P et U).
-

2.8 Algorithme Infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST (IAMEST)



Remarques (Établissements receveurs) :

- Patients connus à la Cité-de-la-Santé doivent y être dirigés;
- Patients de Lorraine, Bois-des-Filion et Ste-Anne-des-Plaines doivent être dirigés vers la Cité-de-la-Santé (centre le plus près);
- Autres patients doivent être dirigés vers l'Hôpital du Sacré-Cœur.

